



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 57125

Texte de la question

M Jean-François Mancel appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les décisions prises lors du dernier conseil des ministres concernant la dissolution ou le transfert en 1993 de plusieurs unités stationnées dans l'Oise. Les mesures annoncées touchent tout particulièrement les villes de Noyon, avec la dissolution du 8e RI, et de Beauvais qui verrait disparaître la compagnie de commandement et de soutien du 3e RMA et la brigade logistique du 3e corps d'armée. La suppression de plusieurs milliers de postes militaires, outre le fait qu'elle irait à l'encontre de la tradition militaire du département de l'Oise et, plus généralement, de la Picardie, aurait des conséquences extrêmement graves pour l'économie locale et ne manquerait pas d'avoir des retombées néfastes pour beaucoup d'entreprises dans des régions où le chômage est déjà élevé. En outre, il est tout à fait regrettable que ces décisions aient été annoncées sans qu'aucune concertation préalable n'ait été menée avec les collectivités locales. Cette démarche est significative du double langage du Gouvernement qui, d'un côté et à grand renfort de publicité, annonce un renforcement de la base aérienne de Creil et qui, dans le même temps mais avec une très grande discrétion, prépare la suppression d'unités importantes. Il lui demande donc de bien vouloir reconsidérer sa position en prenant en compte ces arguments, de telle sorte que les mesures prévues ne soient pas concrètement mises en œuvre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la défense est engagé dans un processus de reorganisation d'ampleur de ses forces armées pour adapter la posture des unités au nouveau contexte international, rationaliser l'outil de défense et dégager d'indispensables économies de fonctionnement. Dans cet esprit, pour ce qui concerne l'armée de terre, la 3e DB a été dissoute à l'été dernier et la 5e DB le sera à l'été prochain. Cet effort se poursuivra en 1993 et dans les années ultérieures comme l'avait annoncé le ministre de la défense devant l'Assemblée nationale le 13 novembre 1991 lors du débat concernant l'examen des crédits du ministère de la défense. Conscient de l'impact de ces futures mesures sur l'environnement économique et social des sites concernés, il s'était engagé à les annoncer et à les préparer suffisamment à l'avance. C'est dans cet esprit qu'a été retenue après des études précises et détaillées la dissolution en 1993 de la 8e DI. Il convient toutefois de préciser que le 8e RI de Noyon sera transformé en régiment de circonscription militaire de défense. Enfin, la montée en puissance du pôle de renseignement à Creil conduira à un accroissement significatif du nombre de personnels sur la base aérienne 110. Ces mesures annoncées dès avril 1992 devant les commissions de la défense des deux Assemblées ne rentreront en vigueur qu'à partir de juillet 1993. La délégation aux restructurations, récemment mise en place au sein du ministère de la défense, se tient prête à examiner en liaison avec l'ensemble des partenaires locaux concernés toute action de reconversion des sites concernés par ces restructurations.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57125

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 avril 1992, page 1949